

Résolution Générale du congrès du 25 mars 2010

adoptée à l'unanimité



/'



Afin de mieux traduire le changement de statut opéré lors du congrès de 2009 et de mieux marquer son appartenance à l'UNSA, le *SATAC UNSA* change de dénomination pour s'appeler *UNSA Techniciens Supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile*.

<<<<<<<<<<<<◆>>>>>>>>>>

Le syndicat reste très attaché à la politique protocolaire : A ce titre, le Bureau National est mandaté pour négocier dans le cadre d'un protocole 2010-2011 préparant les négociations du protocole triennal suivant et pour s'opposer à toute action qui remettrait en cause cette politique protocolaire.

Le Bureau National :

- Défendra le maintien de passerelles entre les différentes composantes de la DGAC ainsi qu'une parité de rémunération entre tous les domaines d'activité y compris en cas de changement majeur de structure lié aux évolutions européennes.

Dans ce cadre, le Bureau National s'opposera à tout transfert direct globalisé d'une partie quelconque de la DGAC vers une Organisation Internationale quelle qu'elle soit et défendra la mise en œuvre d'une étape intermédiaire permettant de garantir l'unité de la DGAC et le maintien des statuts des corps actuels.

A ce titre, si un projet de création d'un établissement public à caractère administratif était à nouveau proposé par l'administration, le bureau national devra s'assurer que plusieurs conditions sont remplies concernant notamment les recrutements, les conditions d'emploi et de rémunération.

- Veillera à la défense des intérêts des services d'outre-mer dans les négociations et les décisions liées au FABEC.
- Promouvra l'instauration d'un processus formalisant les compétences métiers dans divers domaines : licence d'inspecteur de surveillance, licence ESARR 5, informatique par exemple, traduisant le niveau de technicité requis et reconnaissant les exigences de maintien des compétences. Ce processus devra être concrétisé au niveau Français et promu auprès de nos partenaires Européens

Celui-ci concernera l'ensemble des domaines couverts par les activités de surveillance de la DSAC : La sûreté, le transport aérien, le travail aérien, l'aviation générale, la formation aéronautique, les aéroports, les écoles de formation, les domaines FCL, les prestataires de services de la navigation aérienne mais aussi l'environnement.

Concernant ce dernier domaine, le Bureau National fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la DSAC joue réellement le rôle qui est le sien, y compris à côté des activités de l'ACNUSA.

La reconnaissance et la valorisation des fonctions d'auditeur et de responsable d'équipe d'audit seront notamment recherchées compte tenu des responsabilités et des conditions particulières d'exercice qu'elles requièrent.

De même, les fonctions dites « support » et, notamment les métiers de l'informatique dont la haute technicité n'est pas correctement reconnue, devront faire l'objet d'une réforme en vue d'une réelle reconnaissance tant sur le plan déroulement de carrière qu'indemnitaire.

Le Bureau National :

- Mettra tout en œuvre pour étendre le système de progression indemnitaire automatique appliqué à certaines fonctions à l'ensemble des assistants de classe
- Continuera de défendre la possibilité, pour les TSEEAC, d'exercer la fonction de contrôleur d'approche sur certains aérodromes.
- Œuvrera à la création d'un corps de cadres et experts intégrant les CTAC, IEEAC et des attachés. Ce nouveau corps de catégorie A devra être un corps fonctionnel (promus/promouvables : 100%), doté d'une grille indiciaire propre culminant à l'indice HEA et permettant un accès facilité aux indices HEB et HEB bis. Il devra prévoir des conditions équilibrées d'accès et de reclassements pour l'ensemble des corps concernés et s'inscrire dans une démarche de VAE RAE.
- Dans le cadre de l'application de la réforme des grilles de la fonction publique et maintenant que le caractère atypique du corps des TSEEAC a été confirmé, le BN négociera une nouvelle grille indiciaire pour l'ensemble de ce corps conduisant notamment à la revalorisation de l'indice terminal du troisième grade et en conséquence de celui du RTAC dont les conditions d'accès devront être élargies.
- Veillera à l'aboutissement rapide de la validation au niveau Licence (du système LMD) de la formation TSEEAC.
- Cherchera à améliorer les conditions associées à la mobilité, notamment concernant la durée d'affectation sur le premier poste en sortie ENAC.
- Veillera à ce que les effectifs soient portés et maintenus à un niveau adéquat et que les moyens de motiver les agents pour rejoindre les régions dites non attractives soient améliorés.
- Cherchera l'amélioration du régime de retraite au travers, par exemple, d'un système complémentaire avec participation de l'employeur. Une amélioration similaire sera également demandée pour le régime de « mutuelle ».

Enfin, concernant les évolutions européennes, le Bureau National :

- continuera à promouvoir la prise en compte réelle de l'ensemble des personnels du prestataire de service de la Navigation Aérienne incluant tous les domaines où exercent des TSEEAC (contrôle aérien, information de vol, service d'alerte, information aéronautique, procédures CA, qualité de service sécurité, formations initiale et continue, études, environnement, informatique, systèmes de sécurité (ATSEP, ESARR5), etc.).
- œuvrera pour que des coordinations soient mises en place au sein des Autorités de surveillance des pays concernés par le FABEC afin de définir des méthodes et des moyens harmonisés, en vue de construire, à terme, une structure européenne analogue à la structure du FABEC dans le domaine de la navigation aérienne et d'étendre cette démarche à l'ensemble des domaines d'activités surveillés, y compris si les partenariats sont différents.